



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 JANVIER 2019

À une séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, maire
M. Daniel Laflamme, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4 - Absente

La directrice générale atteste que plus de 2 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Inscription des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes et dépôt du registre des engagements
6. Transferts de crédits (Aucun)

ÉTUDE :

7. SERVICE D'URBANISME

- a. **Adoption du Règlement no 847-2018** modifiant le Règlement de lotissement no 591-2007 et ses amendements afin de modifier l'article 4.6 relatif aux sentiers pédestres
- b. **Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 854-2019** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin d'abroger la zone 144 C, d'agrandir la zone 141C et de modifier les usages permis dans la zone 141C
- c. **Adoption du 1^{er} projet de Règlement no 855-2019** modifiant le règlement de zonage no 590-2007 et ses amendements afin de permettre par contingentement, dans la zone 105I, l'élevage d'insectes et de rongeurs à l'intérieur d'un bâtiment principal
- d. PIIA affichage – 508, rue Laurier
- e. PIIA affichage – 265, rue Laurier
- f. Dérogation mineure et PIIA affichage – 426-428, Route 273

8. SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. ...

9. SERVICE DES INCENDIES

- a. **Adoption du Règlement d'emprunt no 850-2018** décrétant l'achat d'un camion autopompe-citerne
- b. Demande de subvention au programme de Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM)

10. SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Prolongation du contrat pour la tonte des espaces verts
- b. Interventions à réaliser sur une route du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports
- c. Autorisation d'aller en appel d'offres pour services professionnels et estimation de coûts - réaménagement de sections des rues Gingras et Roger



11. SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. Appui financier – Gala Jeunexcellence Lotbinière 2019
- b. **Point d'information** : Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – Règlement no 849-2018
- c. Avis de motion et présentation du Règlement no 856-2019 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la rivière Bourret
- d. Dépenses incompressibles

12. ADMINISTRATION

- a. Envoi des comptes de taxes
- b. Appui à l'offre de service en employabilité aux 35 ans et plus
- c. Enregistrement d'une servitude pour l'entrée de service du chalet des loisirs – rue des Vignes

13. AGENDA POLITIQUE

- a. **Adoption du Règlement no 853-2018** abrogeant et remplaçant le règlement no 652-2011 relatif au traitement des élus municipaux

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

17790-01-2019
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

17791-01-2019
point no 5

ADOPTION DES COMPTES ET DÉPÔT DU REGISTRE DES ENGAGEMENTS

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Décembre

Bernard Ouellet	2 756.84 \$
Jean-Pierre Lamontagne	1 002.48 \$
Jonathan Moreau	1 002.48 \$
André Sévigny	1 002.48 \$
Julie Rousseau	1 002.48 \$
Alexandre D'Amour	1 002.48 \$
Daniel Laflamme	1 002.48 \$
Martine Couture	7 294.05 \$
Cathy Bergeron	5 294.71 \$
Martin Miller	5 662.28 \$
Renault Lepage	6 411.72 \$
Dany Lamontagne	5 420.42 \$
Pascale Lemay	4 021.42 \$
Membres du conseil et cadres :	42 876.32 \$
Employés de voirie et bureau :	55 281.17 \$
Service de sécurité incendie :	18 061.18 \$
Bibliothèque et brigadières :	6 121.11 \$
Personnel de la SAAQ :	7 881.90 \$
Employés du centre Multifonctionnel :	6 945.64 \$
Total des salaires bruts payés pour décembre 2018 :	137 167.32 \$



Comptes payés - Décembre

Ministre des Finances	Raccordement des nouveaux puits	2 389.00 \$
Julie Blanchet et Alexandre Gosselin	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Steve Blouin	Remboursement de taxes	428.40 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire nov. 2018	107.45 \$
Élisabeth Desjardins	Animation de lecture à la bibliothèque	371.30 \$
Mario Casavant	Remboursement dépenses électorales	336.75 \$
Rioux Valmont	Remboursement dépenses électorales	441.14 \$
Postes Canada	Calendrier des ordures et récupération 2019	616.90 \$
Entreprises Jérôme B. Côté inc.	Remboursement de taxes	558.36 \$
Postes Canada	Apollinairois commerces	31.19 \$
Construction Léandre Demers inc.	Remboursement dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Construction Fournier & Giguère inc.	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Michael Fortier	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Ministre du Revenu	Saisie de salaire déc. 2018	237.35 \$
9069-4613 Québec inc.	Remb. dépôt demande d'aide technique	100.00 \$
Mario Duchaine	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remboursement dépôt certificats de localisation	400.00 \$
9229-4016 Québec inc.	Remboursement dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Amélie Macameau et Simon Clavet	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Viactive	Contribution financière pour activité spéciale	100.00 \$
Fondation Philippe Boucher	Achat de 5 cartes pour le cocktail dînatoire	625.00 \$
Logibo inc.	Remboursement dépôt certificats de localisation	400.00 \$
Cynthia Rousseau, Philippe Bilodeau	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Construction Larochelle SE inc.	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Christine Lacroix et Frédéric Leclerc	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Kariane Morais, Keven Page	Remboursement dépôt certificat de localisation	200.00 \$
Info Page	Téléavertisseurs pompiers	247.71 \$
Interfas	Assurance collective - décembre 2018	8 603.77 \$
Hydro-Québec	Intervention sur la rue Laflamme	331.13 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation de décembre 2018	846.09 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	19 648.84 \$
Produits Suncor	Essence	3 525.20 \$
Hydro-Québec	Électricité	3 463.32 \$
Hydro-Québec	Électricité	7.16 \$
Hydro-Québec	Électricité	35.80 \$
Hydro-Québec	Électricité	7.16 \$
Hydro-Québec	Électricité	7.16 \$
Énergir	Gaz naturel - caserne	521.70 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 741.86 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 937.26 \$
Hydro-Québec	Électricité	10 299.79 \$
Hydro-Québec	Électricité	1 729.30 \$
Bell Mobilité inc.	Modem pour station de pompage	124.77 \$
Télus	Fibre optique	776.08 \$
Videotron	Service au centre Multifonctionnel	182.38 \$
Hydro-Québec	Électricité	717.98 \$
CARRA	Cotisation de décembre 2018	1 391.98 \$
Ministre du Revenu du Québec	Remise gouvernementale	15 310.27 \$
Receveur général du Canada	Remise gouvernementale	14 799.21 \$
Total des comptes payés pour le mois de décembre 2018 :		96 998.76 \$

Comptes à payer - Décembre

9235-0669 Québec inc.	Bouteille et extincteurs	449.50 \$
Abris Tout Genre G.Y. inc.	Abris champ d'épuration	8 402.37 \$
Le Groupe ACCISST inc.	Cotisation 2018	2 809.19 \$
Alimentation Beauchesne	Sac de glace pour étangs, nourriture pour animaux	16.57 \$
Allen Entrepreneur Général inc.	Paieement final télémétrie	6 936.29 \$
Aréo-Feu ltée	Renouvellement licence Moditech	339.18 \$
Association québécoise d'urbanisme	Adhésion 2019	580.62 \$
Association québécoise du loisir	Cotisation annuelle 2019	432.52 \$
Atelier d'usinage de la Capitale inc.	Réparation mélangeur pour traitement eaux usées	2 239.71 \$
Atelier mécanique 291 inc.	Remplacement de pièces	2 237.99 \$

Procès-Verbaux du Conseil de la Municipalité de Saint-Apollinaire



Atelier Mobile Luc Turcotte inc.	Réparation pneu du Kubota et temps de mécanique	400.98 \$
Éloïse Beaupré	Achat pour activité Ôhangar	38.55 \$
Bionest Technologies	Entretien UV	277.98 \$
Boivin & Gauvin inc.	Caméra thermique et contenants de mousse	2 432.22 \$
Bonair SD	Entretien climatisation	928.91 \$
Boulon-Hydraulique CMT inc.	Pièces pour loisirs	178.11 \$
Brassard Buro inc.	Fournitures de bureau	216.94 \$
Nathalie Breton	Remboursement frais de dépenses	42.75 \$
Cam-Trac Bernières inc.	Pièces pour tracteur	300.67 \$
Carquest Laurier-Station	Pièces et accessoires	305.32 \$
Chapiteau Rive-Sud inc.	Location de tables	120.72 \$
Citron Hygiène LP	Service décembre 2018	47.38 \$
Clinique vétérinaire des Appalaches	Castration chats	1 616.19 \$
Coair	Maintenance des Lilas et 85, rue des Vignes	896.23 \$
Collège Shawinigan	Formation eaux usées	2 350.00 \$
COMBEQ	Adhésion 2019 pour 3 employées	862.31 \$
Les commerçants de la Chaudière inc.	Frais de livraison (Dicom)	35.09 \$
Construction BML	Travaux rues de l'Église et Principale, bris aqueduc	130 932.51 \$
Se@o Constructo	Piste multi., génératrice et conduite d'eau	998.90 \$
Cordonnerie Touche-à-tout	Remboursement recouvre-bottes	80.43 \$
CLD de Lotbinière	Partenariat 2019 pour la promotion du territoire	172.46 \$
Côté Fleury inc.	Cadenas pour puits	323.77 \$
Martine Couture	Remb. traitement pour les chats et frais de douane	233.47 \$
Délivro	Frais de transport	154.91 \$
Sébastien Déry	Formation pompiers "Entrée par infraction"	113.28 \$
Distribution Sports-Loisirs G.P.	Poteaux de pickleball	586.37 \$
Dominique Dubé	Formation pompiers "Entrée par effraction"	113.28 \$
École Nationale des pompiers	Examens	650.00 \$
Les Éditions Yvon Blais inc.	Mise à jour et publication loi sur l'aménagement urbanisme	281.14 \$
Enseignes Pala	Installer écran panneau, lettrage et changer fluorescent	16 475.92 \$
Entreprises JBC inc.	Démolition, ramasser rebus et construction escalier	20 235.60 \$
Entreprises Marcel Têtu	Ajustement des toilettes au chalet des loisirs	94.28 \$
Groupe Environex	Contrôle bactériologique et tests d'eau	266.28 \$
Enviro-Step Technologies inc.	Entretien du système de traitement hydro-kinetic	1 839.60 \$
Eugène Allard	Sac déchets, détergent, papier hygiénique, essuie-tout	504.81 \$
Eurofins Environnement	Analyses d'eau	435.76 \$
Ferme des Jumeaux Lamontagne	Déneigement centre Multifonctionnel	6 120.37 \$
Financière Banque Nationale	Intérêts égout collecteur Terry-Fox et puits Bois-Joly	5 656.25 \$
Fonds d'information sur le territoire	Avis de mutation	260.00 \$
Formules Municipales	Feuilles pour livre des règlements	300.44 \$
Samuel Fortin	Remboursement annulation inscription	365.00 \$
Chantale Gagnon	Entretien ménager chalet, salle com., centre et patinoire	5 222.60 \$
Garage G. Rousseau & fils inc.	Entretien sur F-250 et pose de pneus	1 670.53 \$
Gaston St-Pierre & associés	Honoraires professionnels	709.83 \$
Goodyear Canada inc.	4 pneus pour Transit 2010	761.68 \$
Groupe Ultima inc.	Assurances 2019	107 834.00 \$
Imprimerie Limoilou inc.	Publicité 2019 dans le feuillet paroissial	162.11 \$
Javel Bois-Francs inc.	Hypochlorite pour traitement d'eau	1 271.81 \$
Joli-Cœur Lacasse	Honoraires professionnels	13 036.17 \$
Kone inc.	Entretien au centre Multifonctionnel	938.92 \$
L. Delisle 2014 inc.	Déneigement janvier	36 446.73 \$
Lab-Eau-Sol Environnement inc.	Pince pour réseau d'aqueduc	57.49 \$
Laurentide Re/Sources inc.	Collecte organique	17.25 \$
Lawson Products inc.	Signalisation	532.17 \$
Leblanc Illuminations Canada	Décorations (Luminaires de rue)	6 422.47 \$
Renault Lepage	Remb. pour réparation écran iphone	57.48 \$
Librairie Renaud-Bray	Achat de livres pour bibliothèque	5 144.58 \$
Linde Canada	Location bouteille d'oxygène	172.44 \$
Lumisolution inc.	Soirée patinoire son et lumière	210.40 \$
Macpek inc.	Miroir pour 6 roues	40.33 \$
Magnor inc.	Analyses de chlore	1 655.41 \$
Maheu & Maheu	Service gestion parasitaire janvier et février	148.90 \$

**Procès-Verbaux du Conseil de la
Municipalité de Saint-Apollinaire**



Marché Veilleux	Achats party de Noël, activité loisirs, rencontre CCU	576.90 \$
Lise Martineau	Entretien ménager hôtel de ville	1 950.42 \$
Médias Transcontinental	Publi-Sac : Apollinairois et dépliant loisirs	616.51 \$
Martin Miller	Repas pour formation et remb. frais déplacement	222.80 \$
Mon Buro.ca	Caisses de papier	949.74 \$
Morency Société d'avocats	Honoraires professionnels	1 608.79 \$
Association Le Moulin à Vent	Animation - Fête des Neiges	2 874.66 \$
MRC de Lotbinière	Service géomatique, quotes-parts, frais cours d'eau	51 214.61 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quotes-parts 2019	6 496.92 \$
Municipalité de St-Agapit	Entraide incendies	2 648.45 \$
Nordik Sports	Pièces pour travaux de bûchage	128.63 \$
Normand Côté électricien	Divers travaux d'électricité	7 226.86 \$
Novicom Technologies inc.	Batterie UPS pour serveur, licences et hébergement	3 141.40 \$
L'Oasis de Lotbinière	30 nichoirs	450.00 \$
Orizon Mobile	Loction de radios (garde externe période des Fêtes)	294.00 \$
Paysagiste 2000 inc.	Déneigement et travaux	63 664.27 \$
P.E.S. Canada	Réparation sur camion	118.79 \$
Pièces d'auto Alain Côté inc.	Pièces pour décorations et batterie pour Colorado	232.71 \$
Pitnetworks	Achat de timbres	5 000.00 \$
Placide Martineau inc.	Divers pour voirie et asphalte froide	230.68 \$
Les Moteurs électriques P.M.R.	Réparation d'un moteur et achat de moteurs	2 591.97 \$
Atlantis pompe Ste-Foy	Pièce pour réseau	290.24 \$
Pompes et filtration TM	Location équipement de pompage	5 730.70 \$
Porte de garage SM	Ressorts et télécommandes	1 671.50 \$
Danielle Poulin	Surveillance examen théorique	36.00 \$
Premier Tech Aqua	UV maintenance	278.81 \$
Premier Outils Pro	Dévidoirs pour voirie	108.28 \$
Produits Capital	Produits pour entretien ménager centre Multi.	247.46 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien et solution des applications 2019	35 996.82 \$
Provincial Environnement inc.	Nettoyer réseau et pomper stations de pompage	11 282.26 \$
Purolator inc.	Frais de livraison SAAQ	5.26 \$
Québec Linge	Location de tapis	242.60 \$
Québec municipal	Service internet et adhésion à Québec Municipal	879.56 \$
Quincaillerie 2000 inc.	Pièces et accessoires	244.98 \$
Rabais Campus	Renouvellement de revues pour la bibliothèque	321.57 \$
Réal Huot inc.	Pièces	1 499.98 \$
Recyc-Lav inc.	Ramassage de gros rebus	1 149.75 \$
Regulvar	Calibration de sonde de gaz	764.58 \$
Rembourrage d'auto Daigle inc.	Tailler miroir	34.21 \$
Julie Rousseau	Remb. achats pour party de Noël	132.16 \$
Geneviève Ruel	Activité aux aînés	257.50 \$
Serrurier Rive-Sud Lévis inc.	Vérifier porte et clé pour génératrice	314.57 \$
Signoplus	Signalisation et autocollants cannabis	204.37 \$
SNC-Lavalin inc.	Raccordement du puits 07-2014	678.35 \$
SOCAN	Frais pour musique	212.78 \$
Stanley Black & Decker	Pièces et accessoires	255.13 \$
Stanley Sécurité	Télésurveillance Place Francoeur	348.65 \$
Stantec Experts-conseils ltée	Études feu de circulation et alimentation eau potable	15 584.86 \$
Steve Robert Graphique	Magnétiques pour pompiers	34.49 \$
Télé-Alarme Plus inc.	Changer 16 détecteurs de fumée, ajout d'une barrière	1 537.22 \$
Toshiba	Photocopieur administration et agrafes	3 238.95 \$
Transport Général Serge Villeneuve	Transport	183.96 \$
Gestion USD inc.	Bacs de récupération	2 197.33 \$
Veolia	Produit pour traitement eau potable	388.93 \$
Wajax	Remplacer chauffe-moteur au centre Multifonctionnel	690.82 \$
Wurth Canada	Lubrifiant, brosse et attache de câble	266.37 \$
Xerox	Photocopieur urbanisme	1 033.92 \$

Total des comptes à payer pour le mois de décembre 2018 : 645 786.45 \$



17792-01-2019
point no 7a

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 847-2018 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NO 591-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER L'ARTICLE 4.6 RELATIF AUX SENTIERS PÉDESTRES

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de lotissement no 591-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QUE les normes de conception des ouvrages précisent qu'un sentier piétonnier peut avoir une largeur minimale de 3 mètres et que le règlement de lotissement prévoit une largeur minimale de 4 mètres;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation tenue par le conseil et présidée par le Maire a eu lieu le 27 novembre 2018;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018 par Julie Rousseau, conseillère no 4;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 847-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17793-01-2019
point no 7b

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 854-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN D'ABROGER LA ZONE 144C, D'AGRANDIR LA ZONE 141C ET DE MODIFIER LES USAGES PERMIS DANS LA ZONE 141C

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'un bâtiment logeant un usage de la classe *C-7 Débit de boisson* sur la Route 273 pourrait être démoli pour faire place à des espaces de stationnement pour un immeuble commercial sur la Route 273;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande de modification réglementaire pour la relocalisation de cet établissement au 53, rue Chaîné;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 854-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



17794-01-2019
point no 7c

ADOPTION DU 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT NO 855-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 590-2007 ET SES AMENDEMENTS AFIN DE PERMETTRE PAR CONTINGENTEMENT, DANS LA ZONE 105I, L'ÉLEVAGE D'INSECTES ET DE RONGEURS À L'INTÉRIEUR D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL

ATTENDU QU'en vertu des pouvoirs que lui confère la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut adopter des règlements d'urbanisme et les modifier selon les dispositions de la loi;

ATTENDU QUE le Règlement de zonage no 590-2007 est entré en vigueur le 17 avril 2008;

ATTENDU QU'une entreprise spécialisée dans la production de masse d'insectes est située depuis plus de 10 ans sur la rue Laurier, dans la zone 105I;

ATTENDU QUE pour poursuivre son projet d'investissement à Saint-Apollinaire, l'usage doit être exercé en conformité avec la réglementation municipale d'urbanisme;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu une copie de ce premier projet de règlement, déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un premier projet de règlement portant le no 855-2019 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17795-01-2019
point no 7d

PIIA AFFICHAGE – 508, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-674 pour la propriété située au 508, rue Laurier, lot 3 585 027 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour des enseignes murales sur les façades avant et latérales du bâtiment principal;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-674 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17796-01-2019
point no 7e

PIIA AFFICHAGE – 265, RUE LAURIER

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-676 pour la propriété située au 265, rue Laurier, lot 3 384 927 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis pour une enseigne murale sur la façade du bâtiment principal faisant face à l'autoroute;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de cette demande;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de permis numéro 2018-676 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17797-01-2019
point no 7f

DÉROGATION MINEURE ET PIIA AFFICHAGE 426-428, ROUTE 273

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2018-662 pour la propriété commerciale située au 426-428, Route 273;

ATTENDU QUE le demandeur a fait une demande de permis afin d'installer des enseignes murales sur les façades avant et latérales du bâtiment principal qui sera agrandi;

ATTENDU QUE l'aire d'affichage de la façade avant sera de 24.26 mètres carrés soit 7 % de cette façade et que l'aire d'affichage de la façade latérale sera de 2.61 mètres carrés soit 2 % de cette façade;

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure numéro 2018-074 a été déposée afin de permettre une aire d'affichage des enseignes murales sur la façade avant de 24.26 mètres carrés alors que la norme du Règlement de zonage no 590-2007 est de 11.5 mètres carrés pour un bâtiment logeant 3 occupants sans dépasser 10 % de l'aire de la façade du bâtiment;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 18 décembre 2018;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du Règlement relatif au PIIA no 594-2007 et du Règlement de dérogation mineure no 595-2007;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande l'acceptation de la demande de dérogation mineure numéro 2018-074 et de la demande de permis numéro 2018-662;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2018-074 soit autorisée comme demandé.

Que la demande de permis numéro 2018-662 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

17798-01-2019
point no 9a

ADOPTION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NO 850-2018 DÉCRÉTANT L'ACHAT D'UN CAMION AUTOPOMPE-CITERNE

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à l'achat d'un camion autopompe-citerne;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat est estimé à 668 770 \$ taxes nettes;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018, par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2;

ATTENDU QU'une présentation du règlement fut publiée en séance du conseil le 3 décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le n° 850-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.



17799-01-2019
point no 9b

DEMANDE DE SUBVENTION AU PROGRAMME DE RÉFECTION ET CONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES MUNICIPALES (RÉCIM)

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a pris connaissance du Guide du programme Réfection et construction des infrastructures municipales (RÉCIM) et qu'elle s'engage à en respecter toutes les modalités s'appliquant à elle;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au MAMOT pour le projet de construction d'une caserne;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise le dépôt de la demande d'aide financière.

Que la Municipalité s'engage, si elle obtient une aide financière pour son projet, à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation continue de l'infrastructure visée.

Que la Municipalité confirme qu'elle assumera tous les coûts non admissibles au programme RÉCIM associés à son projet si elle obtient une aide financière pour celui-ci y compris tout dépassement de coûts.

Que madame Martine Couture, directrice générale, soit autorisée à signer les documents de demande d'aide financière relatifs au projet de construction d'une caserne.

Cette résolution abroge et remplace la résolution no 17717-11-2018.

Adopté à l'unanimité.

17800-01-2019
point no 10a

PROLONGATION DU CONTRAT POUR LA TONTE DES ESPACES VERTS

ATTENDU QU'une résolution no 16847-04-2016 concernant l'octroi du contrat pour la tonte des espaces verts a été adoptée le 4 avril 2016;

ATTENDU QUE le contrat était d'une durée de 3 ans, soit pour les années 2016, 2017 et 2018;

ATTENDU QUE la résolution offrait la possibilité de prolonger ledit contrat de 2 ans, sous réserve de l'acceptation par le conseil municipal, comme suit :

- Année 2019 = 17 300 \$ plus taxes
- Année 2020 = 17 500 \$ plus taxes

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De prolonger le contrat pour la tonte des espaces verts de 2 ans, avec la compagnie Les Entreprises D. Aubin et fils, au coût mentionné ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

17801-01-2019
point no 10b

INTERVENTIONS À RÉALISER SUR UNE ROUTE DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS

ATTENDU QUE des travaux de voirie prévus ou imprévus par la Municipalité de Saint-Apollinaire, durant l'année 2019, peuvent être réalisés dans l'emprise d'une route sous la responsabilité du Ministère et que les autorisations préalables ainsi qu'une garantie d'exécution sont nécessaires;



IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire se porte garante de tous les travaux qu'elle effectuera ou qu'un sous-traitant effectuera pour elle durant l'année 2019.

Que la Municipalité s'engage, comme il est prévu à la Loi de la voirie, à demander préalablement l'autorisation pour chaque intervention, et ce, selon la procédure et les délais prescrits.

Que la Municipalité nomme monsieur Renault Lepage, directeur des travaux publics, à titre de représentant autorisé à signer les documents soumis par le Ministère pour lesdits travaux.

Adopté à l'unanimité.

17802-01-2019
point no 10c

AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES POUR SERVICES PROFESSIONNELS ET L'ESTIMATION DE COÛTS POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DE SECTIONS DES RUES GINGRAS ET ROGER

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite poursuivre certains réaménagements dans le secteur de l'école des Quatre-Vents afin de faciliter le stationnement et rendre plus sécuritaire la circulation des piétons;

ATTENDU QUE la moitié des coûts reliés à ces travaux provient du programme d'aide financière du fonds de la sécurité routière;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser la directrice générale, Martine Couture, à procéder aux appels d'offres sur invitation pour la confection des plans et devis, ainsi que l'estimation des coûts relatifs à ce projet.

Adopté à l'unanimité.

17803-01-2019
point no 11a

APPUI FINANCIER – GALA JEUNEXCELLENCE LOTBINIÈRE 2019

ATTENDU QUE le Carrefour jeunesse-emploi prépare la 7^e édition du Gala JeunExcellence Lotbinière qui aura lieu le vendredi 24 mai;

ATTENDU QUE ce Gala veut honorer de jeunes adultes de 16 à 35 ans qui performant dans un domaine particulier;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer financièrement à ce Gala, par une contribution financière de 100 \$, consistant à annoncer le nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire dans le programme de la soirée.

Adopté à l'unanimité.

point no 11b

POINT D'INFORMATION : DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABLES À VOTER – RÈGLEMENT 849-2018

Selon l'article 557 L.E.R.M., la directrice générale/secrétaire-trésorière dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter suite à l'adoption du règlement no 849-2018 décrétant un emprunt pour le prolongement des services sur la rue Industrielle (taxe de secteur).



Je soussignée, Martine Couture, directrice générale de la Municipalité de Saint-Apollinaire, certifie :

- Que le nombre de personnes habiles sur le règlement no 849-2018 est de 1;
- Que le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 1;
- Que le nombre de signatures apposées est de 0.

Je déclare que le règlement no 849-2018 est : RÉPUTÉ AVOIR ÉTÉ APPROUVÉ PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER.

17804-01-2019
point no 11c

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 856-2019 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE RELATIVEMENT AUX INTERVENTIONS FAITES PAR LA MRC DE LOTBINIÈRE SUR DES SECTIONS DES BRANCHES 2, 25 ET 33 DE LA RIVIÈRE BOURRET

Avis de motion est par les présentes donné par Alexandre D'Amour, conseiller no 6, qu'il sera présenté pour adoption à une séance ultérieure du conseil, un règlement no 856-2019 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale relativement aux interventions faites par la MRC de Lotbinière sur des sections des branches 2, 25 et 33 de la rivière Bourret.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

17805-01-2019
point no 11d

DÉPENSES INCOMPRESSIBLES

ATTENDU QU'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires suivants, tels qu'adoptés par le conseil pour l'année 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que les dépenses suivantes sont autorisées à l'avance à la condition que la Municipalité ait les crédits suffisants pour le paiement :

- | | |
|--|--|
| • Salaires | • Immatriculation des véhicules |
| • Avantages sociaux | • Essence, huile et propane |
| • Cotisations syndicales | • Électricité |
| • Frais de déplacement | • Contributions financières et subventions |
| • Frais de poste | • Remboursements de taxes et dépôts |
| • Assurances générales | • Frais de financement (intérêts) |
| • Services téléphoniques | |
| • Remboursement dette à long terme (capital) | |

Adopté à l'unanimité

17806-01-2019
point no 12a

ENVOI DES COMPTES DE TAXES ET FACTURES IMPAYÉS À LA MRC DE LOTBINIÈRE

ATTENDU QUE les dossiers de vente pour non-paiement de taxes doivent être envoyés à la MRC de Lotbinière avant le 15 mars de chaque année selon les paramètres habituels;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la municipalité de Saint-Apollinaire envoie à la MRC de Lotbinière tous les dossiers des contribuables dont les taxes et factures de l'année 2017 et autres années antérieures n'ont pas été payées à ce jour.

Adopté à l'unanimité



17807-01-2019
point no 12b

APPUI À L'OFFRE DE SERVICE EN EMPLOYABILITÉ AUX 35 ANS ET PLUS

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a un des plus bas taux de chômage au Québec;

ATTENDU QUE les entreprises ont besoin de main d'œuvre importante;

ATTENDU QUE les personnes de 50 ans et plus sont des travailleurs recherchés par nos entreprises;

ATTENDU QUE les personnes âgées de 35 ans et plus, résidant dans la MRC de Lotbinière, doivent se déplacer vers Lévis pour recevoir des services dans leurs démarches de recherche d'emploi;

ATTENDU QUE le Carrefour Jeunesse Emploi de Lotbinière (CJEL) reçoit plusieurs demandes de services par les 35 ans et plus;

ATTENDU QUE lors de son assemblée générale du 12 juin 2018, le CJEL a redéfini sa mission et ses objectifs généraux afin d'offrir des services à toute clientèle;

IL EST PROPOSÉ PAR : Alexandre D'Amour, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer le CJEL dans ses démarches pour démontrer à Services Québec l'importance d'offrir des services en employabilité à tous les citoyens de la MRC de Lotbinière et pour demander de recevoir le financement nécessaire à la réalisation de ce mandat.

Adopté à l'unanimité.

17808-01-2019
point no 12c

**ENREGISTREMENT D'UNE SERVITUDE POUR L'ENTRÉE DE SERVICE DU
CHALET DES LOISIRS - RUE DES VIGNES**

ATTENDU QUE les conduites qui relient l'entrée de service au chalet des loisirs, construit sur le lot 6 249 160 sur la rue des Vignes, empiètent sur le terrain que la Municipalité s'apprête à céder à la Commission scolaire des Navigateurs pour la nouvelle école primaire, soit sur le lot 6 249 159;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'enregistrer une servitude afin que la Municipalité soit autorisée à modifier ou réparer cette entrée de service;

ATTENDU QU'une description technique a été préparée par Paul Grimard, arpenteur-géomètre, dossier 2413, minute 6382 en date du 11 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'autoriser le Maire Bernard Ouellet ou le Maire suppléant Jonathan Moreau et la directrice générale Martine Couture ou son adjointe Cathy Bergeron, à signer pour et au nom de la Municipalité, l'acte relatif à une servitude, affectant le lot 6 249 159 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Lotbinière, sur la rue des Vignes.

Adopté à l'unanimité

17809-01-2019
point no 13a

**ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 853-2018 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE
RÈGLEMENT NO 652-2011 RELATIF AU TRAITEMENT DES ÉLUS MUNICIPAUX**

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., C.T.-11,001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux et qu'il est maintenant nécessaire de le remplacer par un nouveau règlement correspondant à l'administration présente;



ATTENDU QUE l'allocation de dépenses devient imposable au niveau fédéral à partir du 1^{er} janvier 2019, la rémunération de base des élus doit être haussée afin de récupérer le montant d'impôt fédéral net de l'allocation de dépenses des élus à partir de l'année 2019;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018 par André Sévigny, conseiller no 5;

ATTENDU QU'une présentation du règlement fut publiée en séance du conseil le 3 décembre 2018;

ATTENDU QU'un avis public a été publié le 18 décembre 2018, conformément à la loi, notamment par affichage aux endroits habituels et par une publication dans l'Apollinairois de décembre 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le no 853-2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité.

17810-01-2019
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Daniel Laflamme, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 janvier 2019 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité.

17811-01-2019
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 14 janvier 2019, à 19 h 58.

Adopté à l'unanimité.

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Je, Bernard Ouellet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL : 4 FÉVRIER 2019